Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260521-2026_05_4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLÉMY

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLAINTEL

Séance du 12 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze mai à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune de PLÉMY, régulièrement convoqué le cinq mai deux mil vingt-six, s'est réuni.

Étaient présents :

CADIN Laurent
FRANÇAIS Nadège
FRÉVILLE Jean-François
HAMELIN Jean-Paul
JAN Sabine
LE MERCIER Pierrick
LEMPEREUR Stéphanie
LEFFONDRÉ Isabelle
MARTIN Fabrice
OLIVIERO Nathalie
RAT Cédric
RAULT Thérèse
RICHARD Michel
SWIADKIEWICZ Thomas
TARDIVEL Amandine
VUILLAUME Quentin

Nombre de membres en exercice : 19 **Nombre présents :** 16

Absentes excusées : HUET Solvec (Donne pouvoir à Nadège FRANÇAIS), Marielle DREZEN-LAURGEAU (Donne pouvoir à Jean-François FRÉVILLE) Christophe BA (Donne pouvoir à Michel RICHARD).

Secrétaire : Thérèse RAULT

2026-05-4 : TRAVAUX DE VOIRIE – LA VILLE PIERRE ET LA NOË
8.3 – VOIRIE

Jean-Paul HAMELIN, Conseiller délégué, explique que des travaux de voirie sont à prévoir dans les Villages de « La Ville Pierre » et « La Noë » concernant les évacuations des eaux pluviales, et présente les devis des entreprises SARL DESANEAUX et BEUREL :

SARL DESANEAUX :

- Pour la Ville Pierre, le montant des travaux à prévoir s'élève à 3 082.80€ TTC,
- Pour la Noë, le montant des travaux à prévoir s'élève à 2 678.40 € TTC.

BEUREL :

- Pour la Ville Pierre, le montant des travaux à prévoir s'élève à 3 198.00 € TTC,
- Pour la Noë, le montant des travaux à prévoir s'élève à 3 636.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De valider le devis de l'entreprise SARL Desaneaux pour les travaux au lieu-dit « la Noë » pour un montant total TTC de 2 678.40 € TTC,
- De valider le devis de l'entreprise BEUREL pour les travaux au lieu-dit « La Ville Pierre » pour un montant de 3 198.00 € TTC.
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer le devis correspondant à ces travaux.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260521-2026_05_4-DE

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Le Maire, Michel RICHARD



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le 21 mai 2026
et de la publication le 21 mai 2026

Le Maire, Michel RICHARD

